

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2016

---

## RÉFORME DE LA PRESCRIPTION EN MATIÈRE PÉNALE - (N° 2931)

Adopté

### AMENDEMENT

N° CL16

présenté par  
M. Tourret, rapporteur

-----

#### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« par vingt années révolues ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, dont la portée est purement rédactionnelle, vise à supprimer une précision inutile.